



Arrêté du Conseil communal

Le Conseil communal de La Grande Béroche,

considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège de suppléant devenu vacant au Conseil général par suite de la démission de Mme Laurence Donzé au 31 décembre 2022 et la nomination de M. André Barny en tant que conseiller général ;

vu les résultats de l'élection des autorités communales du 25 octobre 2020 ;

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

arrête :

- Art. 1 :** M. Claudio Reynaud, vient-ensuite de la liste du Groupement de La Grande Béroche, est proclamé élu suppléant au Conseil général.
- Art. 2 :** Le présent arrêté sera affiché et fera l'objet d'une publication dans la Feuille officielle ; il en sera délivré une expédition au conseiller proclamé.
- Art. 3 :** Sa nomination prend effet au 1^{er} janvier 2023

La Grande Béroche, le 21 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
Maxime Rognon

Le secrétaire,
François Del Rio